

## Le prix de la vérité

Le 20 janvier dernier, le journal « d'informations » LA VOIX DU NORD publiait les conclusions d'une longue enquête sur l'affaire Audin. Pour ce singulier quotidien, les affirmations répétées du COMITE AUDIN et de nombreuses personnalités — dont celle de P. Teitgen ancien secrétaire général de la résidence générale d'Algérie — constituaient un véritable abus de confiance. Que les faits maintes fois exposés n'aient jamais fait l'objet du moindre démenti sérieux, que les accusations les plus précises comme les plus graves — séquestration arbitraire, tortures ayant entraîné la mort, assassinat et complicité d'assassinat — visant plusieurs officiers de l'armée française n'aient jamais fait l'objet de la moindre plainte pour dénonciation calomnieuse, tout cela ne troublait pas le grand quotidien d'information.

Réagissant aussitôt, le COMITE AUDIN, mis en cause, décidait lui, de poursuivre le journal en diffamation. Les 23 et 24 mai prochain, l'affaire doit venir devant le Tribunal correctionnel de Lille.

Mais le Parquet exige que, pour pouvoir plaider, le Comité dépose à titre de caution LA SOMME EXHORBITANTE DE 1.200.000 FRANCS ANCIENS!!! Une telle somme, exceptionnelle dans les annales judiciaires peut avoir pour résultat d'empêcher le COMITE AUDIN de poursuivre son action Il ne faut pas que le bâillon de l'argent permette aux assassins d'échapper au jugement des tribunaux et du peuple. Il faut que le criminel qui est encore revêtu de l'uniforme du lieutenant Charbonnier — promu récemment officier de la Légion d'Honneur — puisse poursuivre son oeuvre.

Le COMITE AUDIN lance donc un appel à tous. Il faut que le montant de la caution soit déposée avant l'ouverture de l'audience. TOUS LES MILITANTS DU PARTI SOCIALISTE AUTONOME SE DOIVENT D'APPORTER LEUR CONTRIBUTION en adressant des sommes d'argent, si modiques soient-elles, à LUC MONTAGNIER 19, rue Auguste Lançon, Paris XIII<sup>e</sup>. C.C.P. Paris 12.5557.22.  
Il faut payer le prix de la vérité !

L. H.